



## Demande indemnité pour pub mensongère et non respect et livraison

Par **Pila Patrick**, le **16/04/2018** à **16:29**

Bonjour a vous..

Au mois de janvier 2018 , j'ai vu une publicité pour des batteries pour mon installation photovoltaïque ..Après moult recherches,n'ayant pas trouvé mieux,j'ai donc passé commande a l'entreprise concernée .C'était le 25/01/2018 . J'ai payé le prix de 1670 Euros par virement bancaire,qui a été débité le 31/01 .Quelques jours apres,n'ayant reçu aucun mail m'informant de la reception du paiement ,j'ai appelé le numero indiqué et durant 2 mois et demije me suis fait ballader sous divers pretextes . Finalement,cette société ,a ma demande pressante,m'a remboursée .Hier seulement.Du coup ,j'ai du commander d'autres batteries a une autre société ce qui m'a couté 2220 Euros.de plus j'ai du en prendre une moins puissante.je signale que je suis invalide,et que le solaire est la solution la meilleure dans mon cas car je suis trop loin du réseau.j'ai donc ,durant tout ce temps été privé de courant.télé,radio,frigo,lave-linge,outils pour bricoler et occuper mes journées.Puis-je exiger d'etre remboursé .de mon nouvel achat et meme de celui d'une autre batterie qui,au final,me permettrait d'avoir les memes caracteristiques que la premiere ? Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **youris**, le **16/04/2018** à **16:36**

bonjour,

quand, dans une question,on utilise le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive. dans votre cas, vous pouvez effectivement demander un dédommagement mais cette entreprise peut également répondre négativement.

dans ce cas, vous serez contraint de saisir le tribunal avec avocat obligatoire, pour une procédure longue, coûteuse et au résultat aléatoire.

salutations

Par **Visiteur**, le **16/04/2018** à **16:43**

Bonjour,

mais en fait, vous voulez que qui vous rembourse ? La première société qui n'a pas été capable de vous fournir la batterie de vos rêves ?

Par **janus2fr**, le **16/04/2018** à **19:11**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre :

[citation]Puis-je exiger d'être remboursé .de mon nouvel achat et même de celui d'une autre batterie qui,au final,me permettrait d'avoir les mêmes caractéristiques que la première ?[/citation]

et

[citation]Finalement,cette société ,a ma demande pressante,m'a remboursée .[/citation]

Si je comprends bien, la première entreprise vous a bien remboursé pour la non livraison des batteries. Alors vous voulez être remboursé de quoi ?

Par **Pila Patrick**, le **19/04/2018** à **17:36**

Bonjour et merci de votre réponse..J'aurais voulu que la première société me rembourse la différence de prix entre leur pub,mensongère pour moi,soit 1670 Euros,et le prix de mon second achat ,soit 2220 Euros plus 514 Euros plus frais de port(assez cher aussi). Donc en bref ,les 1300 Euros en plus que le second achat m'a coûté . Au titre de dédommagement pour la pub mensongère et le temps et l'énergie investis .. Et donc ma question est en fait : Est-ce jouable ou il vaut mieux laisser pisser ? Une chose sûre c'est que je vais donner mon avis sur cette boîte ...

Par **Visiteur**, le **20/04/2018** à **13:07**

je ne vois pas où serait la pub mensongère ? La société ne vous a pas livré; cela arrive, mais vous a remboursé ! Et visiblement sans trop tarder ? Estimez-vous heureux ! Avant de voir une arnaque ou une tromperie, dites-vous que probablement ils auraient bien aimé vous livrer ?! Je ne vois pas comment vous pourriez obtenir ce remboursement ?

Par **Pila Patrick**, le **20/04/2018** à **13:34**

Salut..Merci pour cette réponse ... je vais laisser pisser car je n'ai pas vraiment envie de me prendre le choux ..je vais donner mon avis et j'espère qu'ils se mettront à être professionnels .. Bye et merci ..